



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DMSOI



DIRECTION DE LA MER SUD OCEAN INDIEN

Edition Janvier 2023

LA DMSOI

Direction de la Mer Sud Océan Indien

Créée en 2010 (décret 2010-1582) pour:

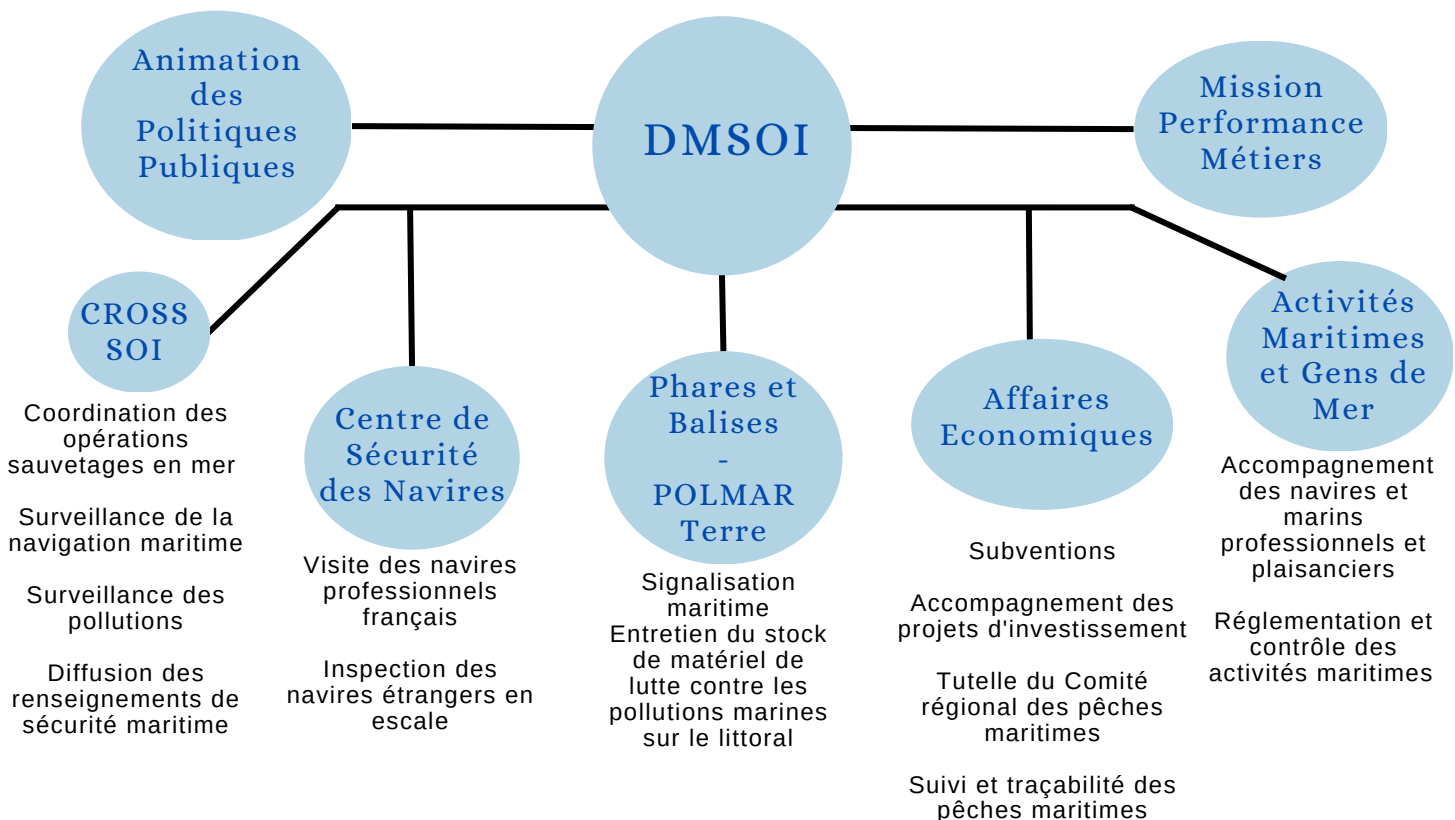
- Conduire, dans son ressort géographique et sous l'autorité du préfet compétent, les politiques de l'État en matière de **développement durable de la mer**, de **gestion des ressources marines** et de **régulation des activités maritimes**,
- Coordonner, en veillant à leur cohérence, les politiques de régulation des activités exercées en mer et sur le littoral

Elle relève du secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer, et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

QUI? Une soixantaine d'agents, fonctionnaires, militaires, contractuels, vacataires, volontaires services civiques, apprentis ou stagiaires, répartis en 5 services

2 changements organisationnels majeurs récents:

- au 1er janvier 2021, le transfert des missions de soutien à un Secrétariat Général Commun aux directions de l'administration territoriale de l'État et de la préfecture.
- au 1er janvier 2023, la fusion de l'unité territoriale de la DMSOI à Mayotte avec la DEAL, dans une direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer (DEALM),



Où? 3 sites, au Port

CROSS SOI



Bien-être au travail

Adoption d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux et actualisation du document unique de prévention des risques



Phares et Balises - POLMAR

La démarche qualité

Certification qualité ISO 9001-2015 pour les missions de sécurité des navires et délivrance des titres de formation professionnelle maritime



Un bâtiment neuf et écologique

Depuis février 2021: regroupement de la plupart des services jusqu'alors dispersés sur plusieurs sites dans un nouveau bâtiment à haute efficacité énergétique

Accompagner les usagers de la mer et leurs projets

L'accueil du public

- **Accompagnement des marins professionnels tout au long de leur carrière**
- **Francisation et enregistrement des navires professionnels et de plaisance**
- **Contrôle de l'organisation des formations et examens aux permis de conduire les navires de plaisance**
- **Accompagnement des usagers de la mer vers la dématérialisation**



4 920 navires immatriculés à la Réunion et aux TAAF

208
pêche

25
transport

4687
plaisance

955 marins professionnels à la Réunion

151
au commerce

804
à la pêche
(dont 256 marins étrangers)

837 inscrits en formation maritime en 2022

89
en formation initiale

748
en formation continue

La formation professionnelle maritime

- **Agrément des formations et délivrance des titres de formation professionnelle maritime.**

Les deux établissements scolaires concernés à La Réunion sont l'**école d'apprentissage maritime (EAM)** pour la formation initiale et continue et, depuis août 2020, le **lycée professionnel Léon de Lepervanche** pour la formation initiale des marins de demain, qui préfigure le **lycée de la mer attendu en 2027**.



Pour que tous les usagers puissent profiter de la mer

Concilier les usages en mer

- ▶ Permettre à chacun de **s'adonner aux loisirs nautiques en toute sécurité**.
- ▶ **Manifestations nautiques**, accompagnement de projets relatifs aux **activités maritimes**
- ▶ Promouvoir l'économie locale, garantir la sécurité et préserver les **écosystèmes marins**.



La gestion du risque requin

La DMSOI accompagne et co-finance plusieurs dispositifs de sécurité pour la protection des spots de surf des compétiteurs et du grand public

Ainsi, **début novembre 2022 et après 17 ans d'arrêt, la compétition de surf a fait son retour** à Saint-Leu en réunissant les meilleurs surfers de l'île, y compris des champions nationaux.

La **pratique de loisir par le grand public** est également encouragée avec de multiples événements de découverte du surf organisés et sécurisés.

Pour une économie maritime durable

À la faveur du développement de l'**économie bleue**, l'accompagnement des politiques publiques maritimes devient essentiel, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel.

Le **Document stratégique de bassin maritime** pour la Réunion, Mayotte, les Australes et les Eparses a été arrêté en décembre 2020 à la suite d'un vote unanime des membres du **Conseil maritime ultramarin de bassin sud océan Indien (CMUB SOI)**. Il rassemble les représentants des acteurs du monde maritime. Sur la base d'un diagnostic partagé, ce document décrit les **orientations et principales actions d'une politique maritime de l'État et des autres acteurs pour la période 2021-2026** à l'échelle du bassin.

La DMSOI anime le CMUB qui est consulté dans les projets maritimes d'importance (création de la réserve naturelle nationale des Glorieuses, extension de la réserve naturelle nationale des Terres Australes françaises...).



Régulation et surveillance des usages

La réglementation et le contrôle des activités maritimes pour préserver le milieu marin et l'économie locale

Plan bisannuel de surveillance et contrôle des pêches, de l'environnement marin et de la sécurité des activités maritimes autour de La Réunion et des TAAF:

- Lutte contre les **activités de pêche illégale** dans le canal du Mozambique;
- Lutte contre la **mise sur le marché des produits de la pêche de loisir** à La Réunion;
- Encadrement de la **pêche des bichiques**;
- Observation respectueuse des **cétacés et des tortues marines**...

Régulation des usages et activités en mer: respect des règles de sécurité (vitesse, équipements de sécurité) et de protection de l'environnement (tortues, cétacés, coraux...).

Gestion du **domaine public maritime** pour les installations en mer



La réglementation et le contrôle des activités maritimes pour préserver le milieu marin et l'économie locale

Pour la réalisation de ses missions, la DMSOI s'appuie sur l'ensemble des services et unités compétents : **surveillance satellitaire constante, Marine nationale, gendarmerie maritime, gendarmerie nationale, office français de la biodiversité, gardes de la réserve naturelle marine de la Réunion, agents et contrôleurs des pêches des TAAF**...

Elle dispose en outre d'une **unité littorale de contrôle (ULAM)** créée en mai 2021 et d'un **patrouilleur hauturier (Osiris II)**, régulièrement engagé dans des actions de coopération avec les pays voisins. Et, enfin, la DMSOI est bien sûr en relation étroite avec les **parquets** des tribunaux compétents pour la mise en œuvre des **sanctions pénales** et leur bonne articulation avec les **sanctions administratives** qu'elle prend.

Le soutien économique des marins et projets maritimes

Accompagner les activités maritimes

Demandes de subventions

- européennes : **FEAMP** - fonds européen des affaires maritimes et de la pêche)
- nationales (**France relance, FIM** - fonds d'intervention maritime)
- déconcentrées (**CCT** – contrat de convergence et de transformation)
- mesures d'aides ponctuelles (aides au carburant à la pêche du plan de résilience).

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2019-2022

Plan d'avenir pêche 0,8M€

Pêche sur le littoral
1,1M€

Croissance bleue
0,8M€



Gestion du risque "requins"
1,7M€

Gestion des risques en mer
0,24M€



Pêche professionnelle

16 316 125€ d'aides FEAMP à l'investissement 2014-2022

12M€
Union européenne

2,7M€
Etat, dont
0,7M€ CCT

1,3M€
Région

4M€ d'aides "arrêts temporaires Covid"

1M€ Etat

3M€ FEAMP

40M€ de Compensation des surcoûts (aides UE)

Aides au carburant (Ukraine)

Dès mars 2022: 175k€, à 57 armateurs
Depuis avril 2022: 265k€, à 42 armateurs

France Relance post Covid

Mesure pêche et aquaculture(2021-2022):

- **Productivité:** 4 projets pour 1,4M€
- **Innovation:** navire école du lycée de la mer, 690k€
- **Attractivité, promotion des métiers de la mer:** 200k€ pour les Apprentis d'Auteuil
- **Ports, halles à marée, débarquement:** 272k€ pour le Grand Port Maritime
- **Alimentation aquacole:** Nutrима, 1M€

La DMSOI au cœur de l'économie bleue durable

Culture de réseau (élus, entreprises, organisations professionnelles, associations): une administration **impliquée, pro-active et facilitatrice**.

- Comité d'orientation stratégique de l'**Institut bleu**
- Conseil de surveillance du **Grand Port Maritime**
- Union maritime et portuaire de La Réunion (**UMIR**)
- **Cluster Maritime**...

Ces réseaux permettent de traiter efficacement différents sujets sectoriels comme, par exemple, l'organisation des **relèves d'équipage pendant la crise sanitaire, la reprise de la croisière maritime, ou la fourniture de l'île en pyrotechnie de détresse**.

Une action renforcée pour la pêche maritime

- **Tutelle de l'organisation professionnelle (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins)**, et organisation des élections de son conseil en 2022 (74% de participation, record national)
- Suivi des **obligations déclaratives** des pêcheurs, enjeu majeur de la politique commune européenne des pêches
- Participation aux **organisations régionales de gestion des pêches**: commission thonière de l'océan Indien (**CTOI**), accord sur les pêches dans le sud de l'océan Indien (**APSOI**)...
- Commande d'une **étude sur l'organisation et la structuration du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion** consultable sur le site internet de la DMSOI

L'économie bleue génère une valeur ajoutée de 485 millions d'euros, soit **2,6 % du PIB de l'île**. Le **Grand port maritime** occupe une place prépondérante.



Vers une décarbonation du commerce maritime



Lors de son déplacement à La Réunion, M. Hervé Berville, secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargé de la mer, et M. Sébastien Camus, président du Cluster maritime ont signé la convention attributive de subvention (FIM) pour un projet important porté par le Cluster sur la **décarbonation des navires** à l'échelle nationale.

Le tourisme littoral

L'INSEE a actualisé en octobre 2022 ses statistiques sur l'économie maritime à La Réunion. Celle-ci mobilise près de 10 000 personnes, soit 3,4 % de l'emploi régional.

Il faut toutefois indiquer que les deux tiers de l'emploi relèvent du **tourisme littoral**, sans que son caractère maritime soit clairement défini.

En 2022, **AQUA AUSTRAL** a terminé, après 7 ans de travail avec les services de l'Etat et la Région, la mise en place de l'**élevage d'esturgeons** pour la production de caviar et de filets d'esturgeon, projet unique et innovant à La Réunion tant pour le produit que par la mise en place d'un **système aquacole en circuit fermé**.

La sécurité des navires

Le **Centre de Sécurité des Navires**, fort de ses 5 inspecteurs (4 à La Réunion, 1 à Mayotte) visite:

- les navires professionnels français : navires à passagers, navires de charge, navires de pêche, navires de plaisance à usage commercial, etc.
- les navires étrangers en escale au Port (La Réunion) et à Longoni (Mayotte)

Il garantit le respect des conventions internationales et des réglementations européennes et nationales en matière de **sécurité des navires, habitabilité, prévention des risques professionnels et prévention des pollutions.**

Il mène également des audits relatifs essentiellement à la **certification sociale (droit du travail maritime)**, à la **sûreté et à la gestion de la sécurité à bord.**

Une analyse de risque pour cibler les visites

➤ Dans le cadre de la réforme des affaires maritimes, le suivi technique des navires de plus de 24 m (hors navires à passagers) est désormais délégué aux **sociétés de classification habilitées**, l'Etat n'effectuant plus qu'un contrôle documentaire.

➤ Egalement dans une logique de modernisation de l'administration, les navires de moins de 24 m (hors navires à passagers) disposeront désormais de **permis de navigation sans limitation de durée** afin de permettre plus de souplesse dans leur suivi (visites moins nombreuses, mais mieux **ciblées**). Le changement de régime a été initié début 2022 et à ce jour, 30 % de la flotte concernée, soit **124 navires, disposent d'un permis sans limitation de durée.**



362 visites de sécurité en 2022

150
visites
périodiques

51
contrôles
par l'Etat
du Port
(PSC)

23
audits de
certification
sociale



En 2022, suite aux constatations de défauts majeurs, 4 inspections se sont soldées par une **immobilisation du navire à quai**. L'un de ces navires n'a pas pu être remis en état à La Réunion et a été envoyé en chantier à Durban où son immobilisation a été levée par nos homologues Sud-Africains dans le cadre du Memorandum d'entente de l'Océan Indien après plus de 3 mois de travaux.

La sécurité en mer depuis la terre

Le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et Sauvetage Sud Océan Indien (CROSS SOI), ouvert en permanence, assure dans ses zones de responsabilité, 4 missions principales:

- la coordination des missions de sauvetage en mer;
- la surveillance de la navigation maritime;
- la surveillance des pollutions marines;
- la diffusion de renseignements de sécurité maritime



Le sauvetage en mer et l'assistance aux navires

- Veille permanente à partir de tous les systèmes de communication prévus par le système mondial de détresse et de sécurité en mer (radio VHF et MHF, téléphonie mobile et satellitaire, balises de détresse)
- Réception des alertes de détresse des usagers de la mer, ou relayées par des témoins. Il exerce pour cela une
- Mise en place et coordination de dispositifs de secours adaptés en cas de détresse en mer dans les 5,6Mkm² sous sa responsabilité

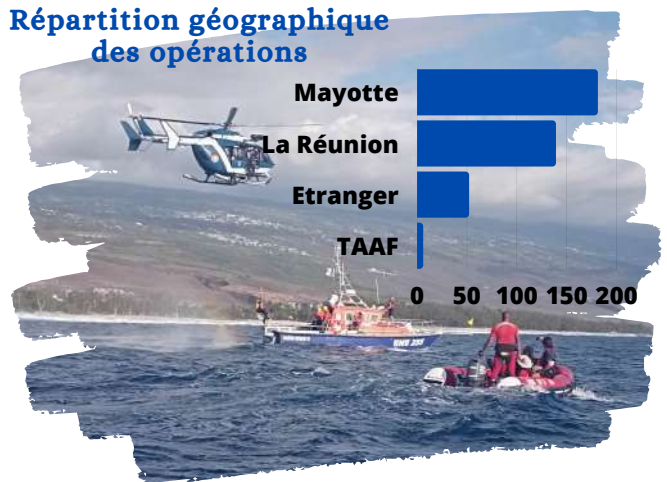
En fonction de la situation, le CROSS détermine et engage les moyens les mieux adaptés au secours à réaliser :

- Moyens de l'État : patrouilleurs et vedettes des affaires maritimes, navires et hélicoptères de la gendarmerie ou de la Marine nationale, avions de l'armée de l'Air, personnel médical du SAMU, intercepteurs et vedettes de la gendarmerie maritime.
- Vedettes et bénévoles de la SNSM (société nationale de sauvetage en mer)
- Moyens des collectivités locales: embarcations et sauveteurs des services départementaux d'incendie et des secours (SDIS), maîtres nageurs sauveteurs des postes de plage...
- Tout navire se trouvant à proximité d'une situation de détresse.

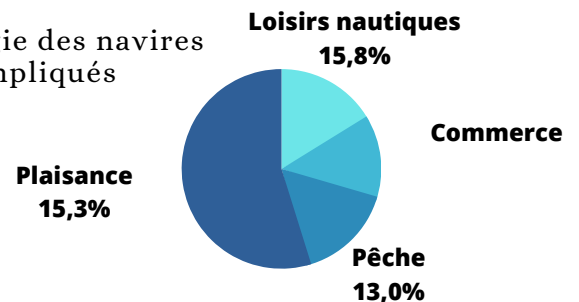
494 opérations de secours coordonnées en 2022 (+27% 2021)

3 007 personnes
421 navires
387 recherche et sauvetage
67 assistance aux biens

Répartition géographique des opérations



Typologie des navires impliqués



Tendances observées en 2022

A Mayotte: hausse du nombre d'opérations liées à l'immigration clandestine ;

Au large de **la Réunion** :

- hausse du nombre d'opérations de secours de pratiquants de loisirs nautiques (kite-surf, wing-foil...) en fort essor;
- chutes à la mer fatales depuis le littoral;
- arrivée de navires de migrants sri-lankais

Dans les TAAF: constance des aides médicales en mer liée à l'accidentologie de la pêche et 2 décès suite à une chute à la mer (1 en 2021)

La surveillance de la navigation et des pollutions marines

- **Anticipation des risques:**
 - **interrogation des navires** qui transitent à moins de 50 milles de La Réunion ;
 - étude des **clichés satellitaires européens**;
 - détection de situations anormales.
- **Surveillance générale du trafic maritime** dans les eaux françaises du sud de l’océan Indien
- **En 2022:**
 - **7000 navires interrogés**
 - **121 navires détectés en avarie** et suivis
 - **217 situations anormales** (vitesse réduite, route erratique) ou comportements dangereux (route d’échouement, défaut de veille) détectés
 - **46 signalements de pollutions**, dont 5 confirmées et 1 rejet volontaire illicite.

Le 11 mars 2022, le «WUGANG HAORYUN » s’est rapproché dangereusement de nos côtes avant d’être pris en remorque et ramené au large pour réparation.



Le CROSS a en particulier coordonné l’opération de caractérisation et de répression du rejet illicite d’eaux mazouteuses d’un cargo tanzanien, dans la ZEE adjacente à l’île de Tromelin.

Forte dépendance du commerce maritime au contexte géopolitique : hausse du trafic de pétroliers dans l’océan Indien dans un contexte de **ré-organisation complète du commerce mondial d’hydrocarbures** en réponse aux sanctions européennes contre la Russie

La gestion des risques maritimes en collaboration internationale

- Les **flux maritimes** transitant par l’océan indien concernent principalement des matières premières et des denrées alimentaires à destination des grands centres industriels en Asie et en Europe. La **sécurisation de ces approvisionnements** constitue ainsi une **priorité stratégique**.
- Plusieurs projets dotés de budgets conséquents sont mis en œuvre dans la région, notamment par:
 - l’**Union européenne: projet SWIOFish 2 -« South West Indian Ocean Fisheries and Shared Growth »**, 84,15M\$ sur 5 ans;
 - la **Banque mondiale**;
 - l’**Organisation des Nations-Unies**;
 - la **COI** sur la connectivité maritime
 - l’**IORA** («Indian Ocean Rim Association») via son programme de **collaboration régionale** «Maritime Safety and Security», afin de renforcer la capacité de surveillance et de réponse des États côtiers.

Un savoir-faire reconnu et recherché

A l’échelle régionale, de nombreux Etats ou organisations se tournent vers le CROSS SOI pour **renforcer leurs compétences en matière de sécurité maritime**.

Sur la période 2021-2022, le CROSS a ainsi organisé et mis en œuvre des **stages de formation** au bénéfice de la Marine **malgache** et des garde-côtes **comoriens et seychellois**.

Il a aussi conduit un **audit de l’organisation nationale malgache du sauvetage en mer**. Les **Seychelles** et la **Tanzanie** ont récemment exprimé le souhait de bénéficier à leur tour d’un tel audit.

La signalisation maritime

- Le **Services des phares et balises** de la DMSOI est en charge du maintien en état d'un total de **120 phares, feux, tourelles et bouées** :
 - **98 pour la Réunion;**
 - **3 pour les îles Éparses;**
 - **19 dans les archipels de Crozet, Amsterdam et Kerguelen**
- Ces signalisations aident **jour et nuit** les navigateurs à évoluer en sécurité à proximité des côtes.
- Les interventions marquantes en 2022 ont porté sur la **modernisation du phare de Sainte-Suzanne** et différents **travaux d'entretien et réparation à Mayotte.**



En 2021, le service a effectué sa tournée quadriennale des établissements de signalisation maritimes situées dans les îles australes.

Un monument historique de la sécurité en mer: le phare de Bel Air à Sainte-Suzanne

Le phare de Bel Air à Sainte-Suzanne a été érigé en **1845-1846** sur un promontoire naturel. C'est, depuis les années 1970, le **seul phare de l'île de La Réunion** et il n'est pas habité. Le bâtiment a une hauteur de **21 mètres** et, du fait de sa position, il culmine à une hauteur de 48 mètres. Sa portée est de **23 milles (soit 42 km environ)**.

Inscrit monument historique par arrêté du 16 juin 1997, il est **classé monument historique depuis 2012.**

Exposé à l'action de l'air salin cumulée aux intempéries, le phare a été l'objet de désordres divers, entraînant de nombreuses dégradations.



Le 14 février 2022, des **travaux majeurs de réhabilitation structurelle et esthétique** du phare de Sainte-Suzanne ont été engagés, avec un financement totalement pris en charge par l'Etat dans le cadre du plan **France relance.**

Le coût prévisionnel des travaux qui devraient durer jusqu'en avril 2023 s'élève à 1,05M€

La lutte contre les pollutions marines

En 2020, lors de la pollution générée par le naufrage du Wakashio, du matériel du centre Polmar-Terre de la Réunion a été envoyé en support à l'île Maurice.

- ▶ Le **Service POLMAR**, fort d'une astreinte H24, est en charge de l'entretien et du maintien en condition opérationnelle de **stocks de matériels de lutte contre les pollutions marines**, tenus à la disposition du préfet et des collectivités territoriales en cas de sinistre.
- ▶ Plus de 4000 articles sont enregistrés à l'inventaire dont **3500 mètres de barrage à La Réunion, des écrémeurs, absorbants, cribleuses**, etc.



En 2022, les équipes et le matériel ont été mobilisées pour la dépollution du Tresta Star (pompage des cuves). Ils ont aussi procédé au nettoyage de l'anse des Cascades avec le concours des agents municipaux de la commune de Sainte-Rose.



En juin 2022, le service Polmar a collaboré par un aspect logistique, matériel et humain à une **formation de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégional** dispensée à des agents de pays du pourtour de l'océan Indien (Mozambique, Kenya, Seychelles, Madagascar, Maurice, Réunion)

Retour sur quelques moments forts de la DMSOI en 2022

- **Mars-avril** : Sécurisation et dépollution du Tresta Star échoué
- **15 juin**: Journée de la mer, au Port
- **10 et 11 septembre**: Visite du directeur général des affaires maritimes, des pêches et de l'aquaculture, M. Eric Banel. Echanges avec le Cluster Maritime, le Comité régional des pêches et la conseillère régionale chargée de la mer
- **04 octobre**: Ramassage de déchets sur le Port avec l'Ecole d'Apprentissage Maritime et le Lycée Lepervanche, pour la semaine européenne du développement durable
- **24 et 25 novembre**: Visite du secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer, M. Hervé Berville. Visite du Phare de Sainte-Suzanne, table-ronde sur la décarbonation des navires avec les acteurs de La Réunion (France mer 2030), Remise de croix du Mérite maritime à bord de l'Osiris II
- **17 décembre**: Journée de sensibilisation à la sécurité en mer, dans l'ouest

Du Covid au Tresta Star: la gestion des crises

L'organisation et le suivi des relèves d'équipage pendant la pandémie Covid-19

Pendant la **crise Covid**, la relève des marins est devenue quasiment impossible du fait des restrictions sanitaires en vigueur partout dans le monde. La durée d'embarquement des gens de mer sur les navires s'est alors anormalement allongée, avec des cas fréquents de **durée d'embarquement supérieure à 12 voire 18 mois**.

Soucieuse de préserver le **bien-être des équipages et la sécurité de la navigation**, l'Union européenne et la France ont promu sur la scène internationale une ouverture contrôlée de la circulation à terre des marins de toutes nationalités pour leur permettre de rejoindre leur foyer et d'être remplacé à leur poste. C'est Port Réunion qui, dans l'océan Indien, a assuré ce rôle pour l'Europe et la France dès le 1er trimestre 2020 en instituant un **corridor sanitaire**: les marins rejoignaient directement et sans arrêt le port ou l'aéroport le jour même.

Le cadre juridique mis en place sous l'autorité du préfet, en relation avec les services sanitaires et portuaires et en concertation avec les agents maritimes, a permis de répondre à ce besoin humanitaire sans risque épidémique pour la population réunionnaise. Lorsque ces contraintes ont été levées, le 1er avril 2022, soit **deux ans** après son institution, **25 438 gens de mer** avaient bénéficié d'un transit sur notre territoire pour regagner leur foyer ou embarquer sur leur navire, représentant **2340 navires**.

La maîtrise d'ouvrage du chantier de dépollution après l'échouement du Tresta Star

Le Tresta Star est un petit pétrolier de 72 mètres sous pavillon mauricien qui était affecté au soutage des navires de commerce en zone portuaire à Port-Louis.

Le 3 février 2022, lors du **cyclone Batsirai**, il a été emporté par la houle jusqu'à venir s'échouer sur le littoral de la commune de Saint-Philippe à La Réunion.

Les moyens déployés sous la coordination du CROSS Sud océan Indien n'ont pas permis d'éviter cet accident mais **l'ensemble de l'équipage a pu être sauvé** dans des conditions très périlleuses.

La DMSOI a conduit la **maîtrise d'ouvrage du chantier de dépollution** sous l'autorité du préfet de La Réunion.



Grâce à un financement ministériel de crise, des entreprises réunionnaises ont été mobilisées pour poursuivre le **nettoyage du navire** (extraction des hydrocarbures et des « macro-déchets » se trouvant à bord). Dans un contexte dramatique, cette opération a permis de mettre en lumière la **réactivité et le savoir-faire du tissu industriel et maritime de La Réunion**.

Enfin, le 11 mars 2022, une entreprise spécialisée, mandatée par l'assureur, a pris le relais de l'Etat dans la

conduite des opérations, avec les mêmes entreprises locales, pour parachever le travail de dépollution du navire.

Par la suite, l'assureur a confié à un expert le soin de produire un rapport sur les options d'enlèvement de l'épave. Après une contre-expertise de ce rapport commandée par l'État, les conclusions ont été présentées au public en décembre 2022: un enlèvement par la mer n'est pas possible techniquement et il serait long et impactant par la terre ou par les airs. Un bilan environnemental est venu compléter ce diagnostic.

Directeur : Eric Mévélec
02 62 90 19 04

Directeur-adjoint : Jérôme Lafon
02 62 90 19 00



**Chargé de mission
animation des
politiques publiques
maritimes**

Johnny Ramalingom
02 62 70 31 31

Référente SGC :
Laurence Beauval
02 62 90 19 62
Mission «performance
métiers»
Mirella Miranville
02 62 70 31 40
Marie-Edith Minatchy
02 62 70 31 41
Joël Colon

Référente Qualité
Géraldine Forgeard
02 62 42 05 32

**Référente
communication**
Audrey Bourdette
02 62 42 94 35

**Service des activités maritimes
et des gens de mer**

Chef de service : Régis Broucke
02 62 42 94 31

Adjointe : Audrey Bourdette
02 62 42 94 35

Médecin des gens de mer

Dr Morienn Peton
02 62 42 05 50

Unité Gens de mer

Cheffe : Reine-Marie Maillot
02 62 42 94 32

Unité activités maritimes

Chef : Michel Bernard
02 62 42 94 38

ULAM 974

Cheffe : Laurence Le Bastard
02 62 70 31 37



**Service des affaires
économiques**

Cheffe de service :
Laurence Provot
02 62 90 19 03

Adjoint, chef unité
investissements à terre:
Stéphane Rivallant
02 62 70 31 30

Unité flotte

Chargée de mission :
Juanita Hoarau
02 62 90 19 66

Chargée de mission
croissance bleue:
Margaret Payet
02 62 70 31 36

CROSS

Directeur : Thomas
Rostaing

02 62 71 15 83

Directrice-adjointe : Carine
Buzaud

02 62 71 15 89

Urgences en mer : **196**

Centre de sécurité des navires

Cheffe de centre : Géraldine
Forgeard

02 62 42 05 32

Adjoint : Rémi Chaffurin

02 62 42 98 43

Antenne à Mayotte

Patrick Boutteloup

02 69 63 82 74

Phares et balises

Chef de service et
correspondant polmar :

Jean-Paul Dorr

02 62 96 44 44

Centre de stockage polmar
terre

Stéphane Juppín de
Fondaumière

Nous contacter et nous rendre visite



Adresse : 2 Rue Berthollet, Le Port 97420, La Réunion

Standard téléphonique : +262 262 42 05 50

Adresse mail : dm-soi@developpement-durable.gouv.fr

**Accueil du public du lundi au vendredi de 8h à 12h
Sur rendez-vous uniquement du lundi au vendredi après-
midi de 13h à 16h**